

ARVIGE

Association régie par les lois du 1^{er} juillet 1901 et du 21 août 2003

Siège social : 50-56 rue de la Procession - 75015 PARIS

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 22 JUIN 2010

L'an deux mille dix, le vingt-deux juin à dix-huit heures, les membres de l'Association ARVIGE se sont réunis en assemblée générale ordinaire à Paris – 48-50 rue de la Boétie, sur convocation qui leur avait été faite conformément aux statuts de l'Association.

L'assemblée est présidée par Monsieur Yves CHEVILLOTTE, Président du Conseil d'administration.

Il a été établi une feuille de présence, qui a été émargée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance. La feuille de présence est vérifiée, arrêtée et certifiée exacte par le Président.

Parmi ses membres sont notamment présents, outre Monsieur Yves CHEVILLOTTE, six membres du Conseil d'administration d'ARVIGE à savoir :

Monsieur Michel CRESP,
Monsieur Daniel GONZALEZ,
Monsieur Bernard NORMAND,
Monsieur Jean-Claude PICHON,
Monsieur Jean VECCHIERINI de MATRA,
Monsieur Philippe HOUEVILLE,

Vingt six adhérents étant présents et mille sept cents représentés, le quorum est atteint. L'assemblée générale ordinaire d'Arvige peut, en conséquence, valablement délibérer sur première convocation.

Les convocations à la présente assemblée ont été adressées individuellement dans les relevés de situation de fin d'année des contrats. L'Association ARVIGE a en effet négocié avec l'Assureur PREDICA ce mode d'envoi afin d'en limiter les frais.

Le Président ouvre la séance et désigne Madame Sabine de MONTRAVEL en qualité de secrétaire de l'assemblée.

Le Président rappelle ensuite l'ordre du jour de la présente assemblée :

1- A titre ordinaire

- Approbation de l'avis des Comités de surveillance et des comptes annuels de chaque plan,
- Approbation des comptes annuels de l'Association,
- Approbation des budgets de l'Association et des plans,
- Délégation au Conseil pour la signature d'avenants aux contrats groupe,
- Nominations, renouvellements (membres du Conseil d'administration, membres des Comités de surveillance, commissaires aux comptes).

4

2- A titre extraordinaire, sous condition suspensive de la publication au jour de l'Assemblée du Décret relatif aux GERP

- Modification des statuts,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- Les statuts de l'Association.
- Le rapport annuel du Conseil d'administration et des Comités de surveillance.
- Le rapport général du commissaire aux comptes sur les comptes annuels.
- Le rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées.
- Le projet des résolutions soumises à l'assemblée.

Après avoir rappelé les missions incombant respectivement au Conseil d'administration et Comités de surveillance, le Président présente à l'assemblée l'ensemble des membres composant le Conseil d'administration.

Il informe l'assemblée du départ de Monsieur Maurice LEPESANT, membre fondateur, et le remercie pour sa précieuse collaboration au sein du Conseil.

Le Président présente ensuite les membres de chaque Comité de surveillance et remercie Messieurs Patrice CHERAMY et Michel QUENTIN qui quittent le Comité de surveillance de Plan Vert Vitalité ainsi que Monsieur Etienne LESAUVAGE qui quitte le Comité de surveillance de Plan Vert Avenir, pour leur collaboration au sein de l'Association en tant que membre d'un Comité de surveillance.

Les candidats au poste de membre des Comités Plan Vert Avenir et Plan Vert Vitalité, sont également présentés à l'assemblée :

- Madame Fabienne PANNET pour le Comité de surveillance Plan Vert Vitalité ;
- Monsieur Benoît LEDUC pour le Comité de surveillance Plan Vert Vitalité ;
- Monsieur Gabriel WANCLIK en remplacement de Monsieur Etienne LESAUVAGE, démissionnaire, en qualité de crédit-rentier, pour le Comité de surveillance Plan Vert Avenir.

Est rappelé à l'assemblée que le site internet d'ARVIGE, propose des informations sur l'actualité de l'Association (www.arvige.asso.fr) et que peuvent être consultés notamment les statuts de l'Association, la composition du Conseil d'administration et des Comités de surveillance, le rapport annuel, les procès verbaux des assemblées.

Dans le cadre du rapport annuel 2009, le Conseil d'administration a invité à l'assemblée générale deux intervenants de PREDICA, Madame Françoise DEBRUS, Directrice des investissements pour un exposé sur la politique et la gestion financière menées par PREDICA sur les trois cantons PERP et notamment les positions prises depuis le début 2010, et Monsieur Jean-François DUPUOY, Directeur des offres de PREDICA, pour une présentation des grands axes de la politique commerciale et un zoom sur l'actualité de la réforme des retraites.

Après avoir remercié les deux intervenants pour leur exposé respectif, le Président présente les travaux du Conseil et des Comités de surveillance au cours de l'exercice écoulé.

4

La parole est ensuite donnée à Monsieur Bernard NORMAND, Président du Comité de surveillance Plan Velours pour la lecture des avis rendus par les trois Comités de surveillance Plan Vert Avenir, Plan Vert Vitalité et Plan Velours. Ces avis portent sur les comptes annuels du plan, l'équilibre actuariel du plan, l'administration et l'orientation de gestion de l'Assureur, la rémunération des plans proposée par l'Assureur.

Le Président informe l'assemblée des indemnités de présence versées en 2009 aux administrateurs (3.150 euros) et membres des Comités de surveillance (Plan Vert Avenir 1.900 euros, Plan Vert Vitalité 1.750 euros, Plan Velours 2.950 euros). Ces indemnités ont été versées conformément aux limites fixées par la précédente assemblée.

La synthèse du rapport annuel s'achève par la présentation des comptes annuels de l'Association.

Concernant le fonctionnement de l'Association, l'année 2009 enregistre une augmentation des dépenses par rapport à l'exercice précédent, liée à l'organisation de l'assemblée générale à Nantes, l'Association ayant pris à sa charge l'intégralité des frais d'organisation.

Le Plan Vert Avenir a enregistré une baisse de ses dépenses en 2009, les frais d'audit ayant été répartis en 2009 à parts égales entre les trois plans.

Les Plans Vert Vitalité et Velours ont enregistré une augmentation sensible des dépenses due à la nouvelle répartition des frais d'audit.

Les comptes 2009 ont fait apparaître en fin d'exercice des soldes créditeurs de :

- 4.600 euros sur compte ARVIGE,
- 30.697 euros pour Plan Vert Avenir,
- 7.870 euros pour Plan Vert Vitalité,
- 7.108 euros pour Plan Velours.

Ces montants ont été reversés sur chacun des plans souscrits par ARVIGE.

Le Président propose ensuite de procéder à la présentation et au vote des résolutions.

Il indique à l'assemblée que le point d'ordre du jour relatif à la modification des statuts de l'Association, sous condition suspensive de la publication au jour de l'assemblée du Décret relatif aux GERP, est annulé pour non réalisation de la condition.

Pour l'assemblée générale ordinaire, toutes les délibérations sont prises à la majorité des membres présents ou représentés

PREMIERE RESOLUTION

Approbation de l'avis des Comités de surveillance et des comptes annuels de chaque plan

Le 23 avril 2010, les Cabinets PricewaterhouseCoopers et Ernst & Young, commissaires aux comptes de PREDICA, ont certifié les comptes annuels des plans, réguliers et sincères.

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport des commissaires aux comptes de l'Assureur, approuve l'avis des Comités de surveillance ainsi que les comptes annuels des plans.

4

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

Approbation des comptes annuels de l'Association

Le 11 février 2010, le Cabinet PricewaterhouseCoopers, commissaire aux comptes de l'Association, a certifié les comptes annuels, réguliers et sincères.

L'assemblée générale après avoir pris connaissance du rapport du commissaire aux comptes d'ARVIGE, approuve les comptes annuels de l'Association pour l'exercice clos le 31 décembre 2009. Elle donne quitus aux administrateurs pour l'exécution de leur mandat pendant ledit exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

Approbation du budget de l'association et des plans

L'assemblée générale approuve le budget 2011 de 140.000 euros, réparti respectivement entre :

- ARVIGE	80.000 euros
- PLAN VERT AVENIR	20.000 euros
- PLAN VERT VITALITE	20.000 euros
- VELOURS	20.000 euros

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

Délégation au Conseil pour la signature d'avenants aux contrats groupe

L'assemblée générale, délègue au Conseil d'administration pour une durée de dix-huit mois maximum, le pouvoir de signer un ou plusieurs avenants aux contrats groupe souscrits, dans les matières suivantes et à conditions que les modifications apportées soient non essentielles :

- . les adaptations des contrats directement liées à des modifications réglementaires ;
 - . l'ajout ou la modification de supports financiers dans le plan en unités de compte ;
 - . l'augmentation de garanties facultatives ou non payantes et l'ajout d'options ;
 - . la rationalisation des règles de conversion pour les contrats en unités de compte ;
- et plus généralement toute modification de nature à apporter plus de clarté dans la définition ou la description des garanties dont bénéficient les adhérents.

Un rapport des avenants signés au cours de l'exercice 2010 sera fait lors de la prochaine assemblée.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

7

CINQUIEME RESOLUTION

Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes titulaire

L'assemblée générale renouvelle pour une durée de six années, venant à expiration lors de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2015 le mandat de la société PriceWaterHouseCoopers-Audit, domiciliée 63, rue de Villiers à Neuilly sur Seine 92200, en qualité de commissaire aux comptes titulaire.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes suppléant

L'assemblée générale renouvelle pour une durée de six années, venant à expiration lors de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2015 le mandat de Monsieur Yves NICOLAS, domiciliée 63, rue de Villiers à Neuilly sur Seine 92200, en qualité de commissaire aux comptes suppléant.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SEPTIEME RESOLUTION

Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Yves CHEVILLOTTE

L'assemblée générale renouvelle pour une durée de six années, venant à expiration lors de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2015, le mandat d'administrateur de Monsieur Yves CHEVILLOTTE.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité moins une voix, Monsieur Yves CHEVILLOTTE ne prenant pas part au vote.

HUITIEME RESOLUTION

Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Jean-Claude PICHON

L'assemblée générale renouvelle pour une durée de six années, venant à expiration lors de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2015, le mandat d'administrateur de Monsieur Jean-Claude PICHON.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité moins une voix, Monsieur Jean-Claude PICHON ne prenant pas part au vote.

NEUVIEME RESOLUTION

Renouvellement du mandat d'administrateur et de membre des Comités de surveillance de Plan Vert Avenir, Plan Vert Vitalité et Plan Velours de Monsieur Michel CRESP

L'assemblée générale renouvelle pour une durée de six années, venant à expiration lors de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2015, le mandat

d'administrateur et de membre des Comités de surveillance de Plan Vert Avenir, Plan Vert Vitalité et Plan Velours de Monsieur Michel CRESP.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité moins une voix, Monsieur Michel CRESP ne prenant pas part au vote.

DIXIEME RESOLUTION

Renouvellement du mandat d'administrateur et de membre du Comité de surveillance de Plan Velours de Monsieur Bernard NORMAND

L'assemblée générale renouvelle pour une durée de six années, venant à expiration lors de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2015, le mandat d'administrateur et de membre du Comité de surveillance de Plan Velours de Monsieur Bernard NORMAND

Cette résolution est adoptée à l'unanimité moins une voix, Monsieur Bernard NORMAND ne prenant pas part au vote.

ONZIEME RESOLUTION

Renouvellement du mandat d'administrateur et de membre des Comités de surveillance de Plan Vert Avenir, Plan Vert Vitalité et Plan Velours de Monsieur Daniel GONZALEZ

L'assemblée générale renouvelle pour une durée de six années, venant à expiration lors de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2015, le mandat d'administrateur et de membre des Comités de surveillance de Plan Vert Avenir, Plan Vert Vitalité et Plan Velours de Monsieur Daniel GONZALEZ.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité moins une voix, Monsieur Daniel GONZALEZ ne prenant pas part au vote.

DOUZIEME RESOLUTION

Renouvellement du mandat de membre du Comité de surveillance de Plan Velours de Monsieur Philippe HOUEVILLE

L'assemblée générale renouvelle pour une durée de six années, venant à expiration lors de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2015, le mandat de membre du Comité de surveillance de Plan Velours de Monsieur Philippe HOUEVILLE.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité moins une voix, Monsieur Philippe HOUEVILLE ne prenant pas part au vote.

TREIZIEME RESOLUTION

Renouvellement du mandat d'administrateur et de membre des Comités de surveillance de Plan Vert Avenir, Plan Vert Vitalité et Plan Velours de Monsieur Jean VECCHIERINI de MATRA

L'assemblée générale renouvelle pour une durée de six années, venant à expiration lors de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2015, le mandat

4

d'administrateur et de membre des Comités de surveillance de Plan Vert Avenir, Plan Vert Vitalité et Plan Velours de Monsieur Jean VECCHIERINI de MATRA.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité moins une voix, Monsieur Jean VECCHIERINI de MATRA ne prenant pas part au vote.

QUATORZIEME RESOLUTION

Renouvellement du mandat de membre du Comité de surveillance de Plan Vert Avenir de Madame Marielle JACQUET

L'assemblée générale renouvelle pour une durée de six années, venant à expiration lors de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2015, le mandat de membre du Comité de surveillance de Plan Vert Avenir de Madame Marielle JACQUET.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUINZIEME RESOLUTION

Renouvellement du mandat de membre du Comité de surveillance de Plan Vert Avenir de Monsieur Roland LACOMBE

L'assemblée générale renouvelle pour une durée de six années, venant à expiration lors de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2015, le mandat de membre du Comité de surveillance de Plan Vert Avenir de Monsieur Roland LACOMBE.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité moins une voix, Monsieur Roland LACOMBE ne prenant pas part au vote.

SEIZIEME RESOLUTION

Ratification de la cooptation de Monsieur Gabriel WANCLIK

L'assemblée générale ratifie la cooptation de Monsieur Gabriel WANCLIK, en remplacement de Monsieur Etienne LESAUVAGE, démissionnaire, en qualité de membre du Comité de surveillance de Plan Vert Avenir, adhérent à ce plan et dont les droits ont été liquidés. La durée de son mandat expirera lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2014.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

7

DIX-SEPTIEME RESOLUTION

Nomination en qualité de membre du Comité de surveillance de Plan Vert Vitalité de Madame Fabienne PANNET

L'assemblée générale prend acte du souhait de Monsieur Michel QUENTIN de ne pas renouveler son mandat et nomme en qualité de membre du Comité de surveillance Plan Vert Vitalité, pour une durée de six années, venant à expiration lors de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2015, Madame Fabienne PANNET.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité moins une voix, Madame Fabienne PANNET ne prenant pas part au vote.

DIX-HUITIEME RESOLUTION

Nomination en qualité de membre du Comité de surveillance de Plan Vert Vitalité de Monsieur Benoit LEDUC

L'assemblée générale prend acte du souhait de Monsieur Patrice CHERAMY de ne pas renouveler son mandat et nomme en qualité de membre du Comité de surveillance Plan Vert Vitalité, pour une durée de six années, venant à expiration lors de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2015, Monsieur Benoit LEDUC.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité moins une voix, Monsieur Benoit LEDUC ne prenant pas part au vote.

DIX-NEUVIEME RESOLUTION

Renouvellement du mandat de membre du Comité de surveillance de Plan Velours de Monsieur Didier ROUSSEL

L'assemblée générale renouvelle pour une durée de six années, venant à expiration lors de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2015, le mandat de membre du Comité de surveillance de Plan Velours de Monsieur Didier ROUSSEL.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

VINGTIEME RESOLUTION

Renouvellement du mandat de membre du comité de surveillance de Plan Velours de Monsieur Jean-Louis SCHWEITZER

L'assemblée générale renouvelle pour une durée de six années, venant à expiration lors de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2015, le mandat de membre du Comité de surveillance de Plan Velours de Monsieur Jean-Louis SCHWEITZER.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.



VINGT ET UNIEME RESOLUTION

Pouvoirs

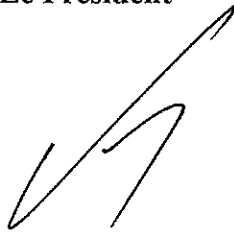
L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée pour l'accomplissement des formalités.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 19 heures 30.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture a été signé par le Président de séance.

Le Président

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'A' shape with a long, sweeping stroke extending upwards and to the right.

